

Quand qualité de l'eau et agriculture font bon ménage

Par Marie Beaupré, biologiste

Coordonnatrice, ZIPP bassin versant de la rivière Tomifobia



Depuis quelques années, on remarque davantage d'épisodes de cyanobactéries, de coliformes fécaux et d'espèces envahissantes dans nos cours d'eau. Ces problèmes environnementaux ont des impacts significatifs sur la population, il suffit de se remémorer l'année 2007 au lac Massawippi : la consommation d'eau potable et la baignade ont été interdites dues aux algues bleu-vert. Voyant ces situations plus fréquentes, le Gouvernement du Québec a mis en place un plan d'intervention sur les algues bleu-vert, visant à améliorer la qualité de l'eau à l'échelle de la province. Parmi ces interventions, des projets d'amélioration de la qualité de l'eau par bassin versant en milieu agricole ont été mis de l'avant. Des endroits ont été ciblés par le MAPAQ, soit des Zone d'Interventions Prioritaires pour le Phosphore (ZIPP). Le territoire du Parc Régional Massawippi compte un projet de la sorte, soit la ZIPP du bassin versant de la rivière Tomifobia. Cette ZIPP donne un coup de pouce supplémentaire aux producteurs agricoles par le biais d'accompagnement professionnel et d'une bonification financière afin d'agir concrètement pour préserver la qualité de l'eau.

La gestion de l'eau : tout un défi!

La gestion de l'eau, ce n'est pas une mince affaire. Il faut prendre en compte que l'eau s'écoule en fonction de la topographie, elle ne respecte pas les limites administratives, mais plutôt les limites du **bassin versant**. Prenons l'exemple de la rivière Z, s'écoulant dans deux municipalités voisines, X et Y. La municipalité X prend à cœur la qualité de l'eau et fait beaucoup d'efforts. L'utilisation d'engrais sur les pelouses a été interdite, toutes les installations sanitaires sont conformes et une bande riveraine de 15 mètres, le long de la rivière Z, a été mise en place. Toutefois, dans la municipalité Y, c'est tout le contraire : on ne prend aucun moyen pour préserver la qualité de l'eau. De ce fait, les efforts déployés par la municipalité X sont peu ou pas visibles, puisque la municipalité Y pollue ce même cours d'eau. Voilà pourquoi il est essentiel que les municipalités, les villes, les MRC, les organismes environnementaux et les instances gouvernementales agissant dans un même bassin versant se concertent afin de gérer efficacement la qualité de l'eau.

Que se passe-t-il en milieu agricole?

En milieu agricole, la gestion de l'eau est essentielle. Les activités agricoles exposent davantage les sols à l'**érosion**, en plus de charger les particules de terre de polluants, tels que du phosphore ou des pesticides. Le transport de ces particules de sols peut dégrader considérablement la qualité de l'eau.

Qu'est-ce qu'un bassin versant?

Un bassin versant est un territoire ayant des frontières naturelles. Elles suivent la crête des montagnes. On appelle ces frontières les « lignes de partage des eaux ». Les gouttes de pluie qui tombent sur un versant de la montagne s'écoulent vers un même point d'écoulement (exutoire) : rivière, ruisseau, lac, étang, etc. Chaque bassin versant se divise en sous-bassin correspondant à un plus petit territoire où l'eau alimente les affluents (ou tributaires) se jetant dans le cours d'eau principal.

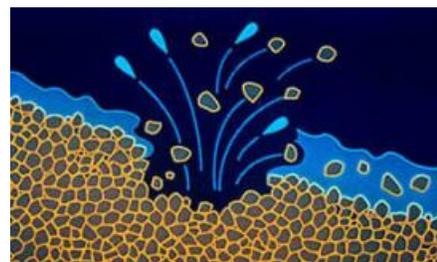


Illustration d'un bassin versant (source : RAPPEL)

Qu'est-ce que l'érosion?

L'érosion du sol est le détachement et le transport de particules de sol. Le degré d'érosion dépend de plusieurs facteurs tel que la vitesse d'infiltration de l'eau dans le sol, le degré d'inclinaison, le type de sol, la présence ou non de végétaux, etc.

Ce qui est important de se souvenir, c'est qu'un sol couvert de végétaux et de résidus sera moins affecté par l'érosion qu'un sol à nu.



Le « splash » d'érosion (source : www.moncalm.org)

En réponse à ce problème, le MAPAQ a désignée des Zones d'Intervention Prioritaire pour le Phosphore (ZIPP) en milieu agricole. Elles ont été déterminées en fonction de trois critères :

- La présence d'algues bleu-vert
- La présence d'une forte concentration de fermes en bordure de cours d'eau
- Le risque élevé de perte de phosphore par l'érosion

Au total, on compte 36 ZIPP dans 11 régions agricoles du Québec. L'Estrie en possède trois : les ZIPP des bassins versants de la rivière Tomifobia, de la rivière Coaticook et de la rivière Nicolet Sud-Ouest.

Ces ZIPP ont permis l'embauche de coordonnatrices, permettant aux producteurs agricoles de bénéficier d'une expertise supplémentaire pour la lutte à l'érosion et la préservation de la qualité de l'eau. De plus, les producteurs dans ces zones ont droit à une bonification sur les subventions du programme d'appui en agroenvironnement (programme Prime-Vert), permettant un remboursement des frais admissibles de 90 % contrairement à 70 % pour les producteurs hors des ZIPP.

Suite à l'instauration de la ZIPP du bassin versant de la rivière Tomifobia, plusieurs actions ont été faites par les producteurs agricoles, en collaboration avec les coordonnatrices des ZIPP de l'Estrie :

- ✓ Plusieurs **centaines d'acres de culture de couverture** ont été faits. C'est une des techniques disponible pour diminuer l'érosion au champ. Elle consiste à couvrir le sol entre les rangs de maïs par une autre plante, comme du ray-grass (un genre de gazon).
- ✓ Beaucoup de **sensibilisation** a été faite concernant l'importance des pratiques agroenvironnementales, des bandes riveraines et les milieux humides pour la qualité de l'eau.
- ✓ Des **ouvrages de conservation des sols** ont été mis en place, tels que des avaloirs (dispositif destiné principalement à recueillir les eaux de ruissellement).
- ✓ Une **campagne de valorisation** des bons coups des producteurs sera lancée dès la fin de l'été 2013.

Que vous soyez producteurs agricoles ou non, nous avons tous une responsabilité et un pouvoir d'action sur la qualité de l'eau. Si vous avez envie de faire partie du changement ou désirez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les coordonnatrices des trois ZIPP de l'Estrie :

Marie Beaupré, biologiste (en remplacement de Chloé Boucher-Ravenhorst, ingénieure junior)
Coordonnatrice, bassin versant de la rivière **Tomifobia**
Club agroenvironnemental de l'Estrie
Bureau 1.75
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke, Québec, J1N 2A5
Téléphone: 819-820-3001 poste 4367
Marie.beaupre@partenaires.mapaq.gouv.qc.ca

Stéphanie Durand, agr.
Coordonnatrice, bassin versant de la rivière **Nicolet Sud-Ouest**
Club agroenvironnemental de l'Estrie
Bureau 1.75
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke, Québec, J1N 2A5
Téléphone: 819-820-3001 poste 4393
Stephanie.durand@partenaires.mapaq.gouv.qc.ca

Marie-Andrée Audet, agr.
Coordonnatrice, bassin versant de la rivière **Coaticook**
Club agroenvironnemental de l'Estrie
Bureau 1.75
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke, Québec, J1N 2A5
Téléphone: 819-820-3001 poste 4386
Marie-andree.audet@partenaires.mapaq.gouv.qc.ca